

**Comité thématique pour la requalification de la rue Boucicaut
(de la Mairie à la place de la Cavée)**

Compte Rendu de la 2e Réunion

Mardi 28 mai 2024 dans la salle du Conseil municipal

Etaient présents :

- Animateur : M. Stein Van Oosteren
- Modérateurs : MM. Jean-François Bresse et Alain Delahaye
- Secrétaire de séance : Mme Michèle Vidal
- 25 participants dont la liste figure en Annexe 1.

Rappels des dates des prochaines réunions :

- | | | |
|---|--|--------------|
| <ul style="list-style-type: none">• mercredi 12 juin• jeudi 27 juin• lundi 1er juillet• jeudi 5 septembre• lundi 16 septembre | | de 20h à 22h |
|---|--|--------------|

Informations

L'adresse mail destinée aux membres du comité a été créée : comiteboucicaut@fontenay-aux-roses.fr ; elle sera bientôt communiquée officiellement et accessible depuis le site de la municipalité. Les organisateurs du comité recevront tous les mails envoyés à cette adresse.

Les comptes-rendus des réunions du CT doivent être publiés sur le site de la municipalité. A cet effet un espace sera créé sur ce site dans les 48 heures.

Une feuille de présence circule sur laquelle les participants sont invités à communiquer leur numéro de téléphone afin de faciliter la communication des membres du comité par la création d'une boucle WhatsApp (pour celles et ceux qui veulent).

Mode de fonctionnement

S. Van Oosteren propose de présenter à M. le Maire les propositions au fur et à mesure.

L'acoustique de la salle du conseil municipal est trop mauvaise pour qu'on puisse y travailler efficacement.

Les prochaines réunions sont prévues dans la salle des mariages.

Souhait de participants de disposer de micros et de pouvoir suivre les débats en visio.

- Ce dispositif existe dans la salle des mariages; il a un coût important dans la salle du conseil municipal.

Messages reçus

A. Delahaye résume les messages reçus depuis la dernière réunion.

2 contributions importantes :

- Jean-Michel Durand nous a fait part de ses réflexions sur 3 sujets :
 - le commerce à Fontenay,
 - la situation juridique, sociale, technique, commerciale du Mail Boucicaut,
 - la circulation en centre-ville.

Il rédige 3 études sur ces sujets

- M. Enault, président du conseil syndical de l'immeuble Bretagne (sur le mail) nous a envoyé un document très fouillé, où il décrit ce qu'il lui paraît possible de faire dans la rue Boucicaut

Tous ces documents seront mis à la disposition des membres du comité

Débat

- Des participants ouvrent le débat en interrogeant sur l'impact du comité sur la réalisation des travaux.
D. Bekiari précise que les propositions du comité seront transmises à l'exécutif qui présentera ses arbitrages

Rappel : sur ce point des réponses ont été portées dans le compte-rendu de la 1ère réunion du comité (04/05/2024). Elles sont rappelées ci-après :

« P.H. Constant fait une mise au point : le projet présenté n'a pas été annulé, il est seulement reporté pour deux raisons :

- la mise en place du Comité Thématique qui doit d'abord donner son avis
- le département doit prévoir sur la rue Boucicaut des travaux d'assainissement (par la SEVESC) mais a envoyé une lettre précisant que sa décision était en suspens et était reportée au mois de juin 2024. »

Des participants demandent qui prendra réellement la décision du lancement des travaux (VSGP, le Conseil municipal, M. le Maire ?

P.H. Constant répond que VSGP n'est que le maître d'ouvrage, mais que le maître d'œuvre est la Mairie. C'est donc M. le Maire qui a le pouvoir de lancer les travaux.

D. Bekiari confirme que les travaux d'assainissement doivent commencer cet été, mais que le comité peut continuer ses travaux ;

En résumé, il est affirmé que le marché des travaux ne pourra pas être lancé avant (i) la fin des éventuels travaux d'assainissement, la fin des travaux du Comité Boucicaut et (ii) l'échange avec M. le Maire, où il précisera ce qu'il fera des recommandations du Comité Boucicaut et sous quelles modalités.

- J.S. Kubich (président de l'association des commerçants) s'enquiert de la prise en compte des contraintes techniques.
D. Bekiari répond qu'elles le seront. VSGP fera une intervention lors d'une réunion et collectera les avis pour effectuer une proposition. Même si le projet a déjà été présenté, il est possible de faire des propositions sur ce projet et de le faire évoluer.
- M. Faye rappelle que le Maire devra prendre un nouvel arrêté de déclaration préalable de travaux.
- A. Delahaye souhaite que VSGP décrive ces travaux et les contraintes techniques dans son intervention.
- Une discussion s'engage au sujet des commerces du mail Boucicaut.
Un participant informe que la CCI propose des interventions d'expertise, la SPLA également. Il est rappelé que le mail est privé, géré par un collectif de copropriétés.
M. Durand rappelle que la vente d'une partie suppose l'unanimité de la copropriété concernée. Il faudrait des interlocuteurs, tels M. Enault (président d'un des syndicats de copropriétaires) et M. Renaux.
A. Delahaye rappelle que la lettre de mission ne concerne pas le mail.
M. Faye intervient pour affirmer que le Maire refuse que les commerçants impactés par l'incendie reconstruisent à l'identique.
S. van Oosteren renvoie à l'article paru dans le journal « Le Parisien ».
- J.S. Kubich (président de l'association des commerçants) s'interroge sur l'enchaînement des travaux et souhaite éviter d'être impacté par plusieurs phases de travaux.
Pour cela il souhaite une coordination entre les travaux d'assainissement, de géothermie et de requalification de la rue.
P.H. Constant affirme qu'il n'y aura pas de géothermie dans la rue Boucicaut.
D. Bekiari rappelle que les travaux de jonction entre le mail et la rue Boucicaut seront certes pris en compte dans la planification des travaux rue Boucicaut, mais la nature des discussions est différente et implique des parties privatives.
- S. Van Oosteren annonce que 14 usages de la rue Boucicaut ont été recensés. Des participants recommandent de ne pas oublier les personnes à mobilité réduite.
- Des participants soulignent à nouveau le manque de concertation dans l'élaboration du projet par la mairie et le report des travaux d'assainissement. Ils souhaitent reprendre l'historique du projet et la définition des objectifs énoncés lors de la réunion d'information, ils affirment qu'il n'y a pas de besoin urgent de ce projet qualifié « d'embellissement » et « d'obsolète », qui a été élaboré en dehors d'une vision à long terme.
 - P.H. Constant indique que cette requalification de la rue Boucicaut s'intègre dans une réflexion globale concernant le centre-ville qui a commencé par la Place de l'Église, s'est poursuivie Place de la Mairie puis Place de la Cavée et maintenant rue Boucicaut dans sa partie comprise entre l'angle

- de la Place Charles de Gaulle et la Cavée. Ce projet a plus de 10 ans.
- A. Delahaye regrette que le plan d'évolution établi par le Maire et connu de M. Constant n'ait pas été rendu public. Il souhaiterait un exposé sur la vision municipale à long terme.
- P.H. Constant indique qu'une requalification urbaine est une vision à 25-30 ans alors que la partie technique ne l'est que pour 10-15 ans. Les rues sont refaites tous les 15 ans. De plus le remplacement des conduites de gaz est prioritaire selon la loi.
- M. Faye souligne que les projets d'urbanisme impactent une génération.
- Des participants demandent à avoir accès au cahier de la programmation architecturale réalisé au préalable. S. Van Oosteren relaie la demande.
 - P.H. Constant assure pouvoir trouver ce document et le partager avec le comité.
 - D. Bekiari confirme que le cahier des charges sera consultable lors de la présentation par VSGP. Elle réaffirme être à l'écoute pour construire et faire des propositions pour aboutir à une convergence des visions. Pour cela il est nécessaire que chacun exprime ses visions. Elle précise également que même si on observe une intervention sur les voiries tous les 10 à 15 ans la rue Boucicaut n'est pas un simple projet de voirie. Il convient donc d'envisager l'impact à moyen et long terme.
- B. Welter propose que chacun indique sa vision idéale de la rue Boucicaut sans s'arrêter aux contraintes liées aux particularités de certains commerces et activités, sans avoir le cahier des charges pour point de départ de la réflexion car, « si au départ le cahier des charges est mauvais, le résultat ne sera pas satisfaisant ». Il souhaite que nous raisonnions autrement : partir d'une vision idéale pour aboutir à un cahier des charges.
- F. Rondelez propose de choisir dans la liste des usages à prendre en compte, envoyée aux membres dans le mail de préparation de la réunion de ce jour, plusieurs points à classer par ordre de préférence de chacun.
 - Delahaye se charge d'envoyer un questionnaire aux participants les invitant à hiérarchiser les points selon leur vision de la rue.
 - M. Houcini précise que c'est ce qui doit nous faire rêver, pour obtenir « une colonne vertébrale de souhaits ».
- S. Van Oosteren demande à B. Welter sa vision idéale.
 - B. Welter, après un rappel de l'état de la rue à son arrivée en 89 (nombreux commerces de bouche, circulation dans les deux sens dans cette rue qui est en réalité plus large qu'il n'y paraît), déplore l'esthétique dégradée, la fermeture de nombre de commerces et les problèmes générés par le flux de véhicules en transit. Il souhaite réduire, voire supprimer ce flux pour bénéficier davantage de possibilités de se balader, la suppression des marquages pour uniformiser la surface au lieu de maintenir des voies de circulation individualisées. Il indique l'existence de nombreux exemples de rues avec des bancs et des tables.
 - T. Lécrevisse fait part de son expérience de cycliste descendant la rue à contresens (autorisé) pour effectuer ses achats dans la rue et de ses difficultés entre les bus et les voitures. Selon lui chacun doit avoir sa place, et si cela n'est pas possible l'espace doit être partagé.
 - J. M. Drouot indique monter à pied ou en bus au centre-ville; il souhaiterait plus de commerces et que la rue soit mieux partagée avec les piétons. Il rappelle que selon une enquête réalisée il y a quelques temps, il est avéré que les clients venant acheter en centre-ville viennent très souvent à pied. Il souhaiterait que les bus soient moins présents.
 - J.M. Durand rappelle de ne pas oublier les personnes à mobilité réduite (PMR) et s'interroge sur l'opportunité de faire passer les vélos en sens inverse dans une rue dans laquelle circulent des bus et des voitures.
 - M. Faye rappelle la prévision selon laquelle le nombre de voitures diminue de 1 à 2% par an. Cette évolution justifie, selon lui, la suppression d'une partie du stationnement, au motif qu'une voiture arrêtée prend beaucoup de place. Il suffira de conserver des points d'arrêt (dépose minute). La voie de circulation deviendrait une voie technique pour l'enlèvement des déchets ménagers et l'accessibilité des secours. Cela permettrait d'élargir les trottoirs et de créer une voie cyclable.
 - J.S. Kubich (président de l'association des commerçants) affirme que les clients locaux, vivants ou travaillant sur place, ne sont pas en nombre suffisant pour faire vivre le commerce. Selon son expérience il rapporte que lors de travaux de voirie ou de difficultés de circulation, son chiffre d'affaires est en baisse. Il rappelle que pour les commerçants il est nécessaire d'avoir des clients.

- L. Ribadeau-Dumas répond que ce discours à déjà été entendu il y a 50 ans. Les rues piétonnes disposent de stationnement aux alentours, ce qui est désormais le cas à Fontenay-aux-Roses, avec le parking sous le marché et celui nouvellement construit à la Cavée.
- Un débat sur le stationnement s'ensuit. On rappelle que les voitures garées dans la rue ne sont pas toujours celles des clients qui achètent, mais pour une bonne part celles des commerçants, de leurs employés et d'autres habitants. Il convient de régler le problème des voitures ventouses pour libérer l'espace pour les clients des commerces.
 - A. Delahaye renvoie aux conclusions du Comité thématique sur le Stationnement résidentiel pour un meilleur usage des places de stationnement dans les rues de la ville.
- S. Van Oosteren clôt le débat pour préparer la réunion suivante.
 - A. Delahaye enverra aux membres du comité le questionnaire défini ci-dessus pour que chacun donne sa vision en hiérarchisant les points proposés en les classant par ordre de préférence.
 - A. Medjaoui propose de classer les réponses par thématique ou catégorie.
 - L. Latour propose de prévoir un tableau papier et des post-it et de regrouper les visions afin d'obtenir une vision collective.

La réunion se termine.

Rédacteur : Michèle Vidal

Annexe 1
Liste des participants

Pour la Mairie :

- Mme Despina BEKIARI
- M. Pierre-Henri CONSTANT
- M. Hassan EL YOUBI
- Mme Françoise GAGNARD
- M. Mohamed HOUCINI
- Mme Anne-Marie MERCADIER
- M. Maxime MESSIER
- Mme Constance PORTALIER-JEUSSE
- M. Jean Yves SOMMIER

Pour les habitants :

- M. Jean François BRESSE
- M. Pascal BUCHET
- M. Gérard CERDAN
- M. Alain DELAHAYE
- M. Jean-Max DROUOT
- M. Jean-Michel DURAND
- M. Michel FAYE
- M. Yves A. GAGNARD
- Mme Michèle FERON
- Mme Caroline KERVAC
- M. Jean-Samuel KUBICH
- M. Thibault LECREVISSE
- Mme Aicha MEDJAOUI
- M. Laurent RIBADEAU-DUMAS
- M. Francis RONDELEZ
- Mme Amina SLAMTI
- M. Stein van OOSTEREN
- Mme Michèle VIDAL
- M. Éric VOIGNIER
- M. Bernard WELTER

Excusés :

- Mme Astrid BROBECKER
- Mme Irène KORSAKISSOK-BOURDIN